



**DELIBERATION N°2021- 40 /CCOG-DGA
relative à l'AFFECTATION DE RESULTAT PORT**

L'An Deux Mille vingt et un le mercredi trente et un mars, à neuf heures, le conseil communautaire de la CCOG s'est réuni, à la salle des Délibérations de la mairie de Saint-Laurent du Maroni, après convocation légale, sous la présidence de Madame Sophie CHARLES, Présidente.

Conseillers en exercice = 44

Présents	26
Absents	19
Procurations	04
Votants	30

La convocation des membres du Conseil communautaire a été faite le 25 mars 2021.

Publiée le : 12 AVRIL 2021

PRÉSENTS :

Mme AFOEDINI Linda – M. AGOUSSA Migill - M. ALPHONSE François – M. ANELLI Serge - Mme APAGI Jocelyne – M. APAYACA Valentin - Mme BALLA Simone - Mme BARTEBIN Barbara - M. BOISROND Ferdinand – Mme BOURGUIGNON Arlène - Mme CHARLES Sophie - M. DEIE Jules – M. FERREIRA Jean-Paul - Mme FJEKE Bénédicte – Mme KWASIBA Emeline - Mme LO-A-TJON Josette – M. PAPAYO Mickle – Mme PINAS Roliane - M. RIQUIER Claude – Mme SEIKA Audrila Georgie – M. SELLIER Bernard – M. SIDA André - Mme SOBAÏMI Marie-Chantal - Mme TELON Sonrisa Sergina - M. TOPO Lama - Mme VOORTHUIZEN Sharon.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

M ; YA Tchoua a donné procuration à Mme CHARLES Sophie,
M. BENTH Albéric a donné procuration à Mme BOURGUIGNON Arlène,
Mme ADELAAR Esseline a donné procuration à M. KWASIBA Emeline,
M. AGOUSSA Migill a donné procuration à M. PAPAYO Mickle.

ABSENTS EXCUSES :

M. ADAM Lénéïck - Mme ADELAAR Esseline - Mme APAGI Jocelyne - M. BENTH Albéric - Mme CHARLES Marie-Hélène - M. EDWIN Moïse - M. MARTIN Paul - M. SOEWA Marciano - M. YA Tchoua

ABSENTS :

- Mme AGEILAS Sylviana - Mme CHEN Célia - M. CHAUMET Chris - M. DEKON Philippe - M. DOLLOUE Winston - M. GABY Claude - M. LOBI Richard - M. RICHENEL Auguste - M. THOMAS Franck

Madame la Présidente ouvre la séance. Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est ensuite procédé à l'élection d'un secrétaire, parmi les membres du conseil, **Madame BARTEBIN Barbara**, est désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle accepte.



Ouest Guyane
un territoire, des projets, un avenir

Délibération N°2021- 40 /CCOG-DGA relative à l'AFFECTATION DE RESULTAT PORT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'en application des dispositions des instructions budgétaires et comptables M14, il convient de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2020, issus du compte administratif du budget annexe PORT,

Considérant les résultats du compte administratif 2020 du budget annexe Port

La Présidente explique qu'au vu des éléments ci-après du compte administratif de l'exercice 2020, il appartient à l'assemblée délibérante de statuer sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement. La présidente rappelle les résultats du CA 2020 :

- résultat de fonctionnement 2020 + 444 411.18€
- résultat d'investissement 2020. - 690 533.75€

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31.12.2020

- solde d'exécution de l'exercice - 690 533.75€
- solde d'exécution cumulé - 1 290 258.60 €

RESTES A REALISER AU 31.12.2020

- dépenses d'investissement 1 305 826.95 €
- recettes d'investissement 3 405 110.39 €
- SOLDE + 2 099 283.44 €

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31.12.2020

Aucun besoin de financement

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

- résultat de l'exercice + 444 411.18 €
- résultat antérieur + 1 692 935.33 €
- TOTAL A AFFECTER 2 137 346.51€

La Présidente propose au conseil d'affecter les résultats comme suit :

AFFECTATION

1) excédent de fonctionnement à reporter au B.P. 2021

Compte 002 : 2 137 346.51€

2) résultat d'investissement : compte 001 en dépense : 1 290 258.60€

VOTE => Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme



LA PRÉSIDENTE

Sophie CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de l'égalité.